

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - SST

(Maintenance et Actualisation des Compétences - MAC)

OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances et maintenir ses compétences en SST
- Être capable d'adopter un comportement adapté et intervenir efficacement face à une situation d'accident (rappel des gestes de 1^{er} secours)
- Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention au profit de la santé sécurité au travail

PARTICIPANTS et PRE-REQUIS

Salariés SST volontaires d'entreprises adhérentes à l'AIST 21

Pré-requis : être titulaire d'un certificat SST

PROGRAMME (conforme au programme de l'INRS)

- Intervenir face à une situation d'accident du travail
 - Situer le cadre juridique
 - Réaliser une protection adaptée
 - Examiner la/les victimes avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
 - Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée
- Le rôle en matière de prévention
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention
 - Informer les personnes désignées dans le plan de l'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation axée sur la pratique : plan d'intervention, mannequins, défibrillateur de formation, mises en situation, ...

MODALITES D'OBTENTION DU CERTIFICAT SST ET VALIDITE

L'évaluation est réalisée tout au long et en fin de formation-action suivant les grilles d'épreuve certificative de l'INRS. Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation-action, et ayant satisfait aux épreuves certificatives obtiendra la délivrance d'un certificat SST d'une validité de 24 mois. Il est alors remis à chaque participant des fascicules INRS.

La prolongation de la validation de ce certificat est conditionnée au suivi d'un stage MAC (Maintenance et Actualisation des Compétences) d'une journée tous les 24 mois. Les SST à jour de leur MAC sont considérés comme titulaires du PSC1.

DUREE DE LA FORMATION :

7 heures de face-à-face pédagogique réparties en **2 demi-journées** (continues ou discontinues)

LIEU : en salle de formation AIST 21 ou dans l'entreprise

TAILLE DES GROUPES : de 4 à 10 personnes par groupe

INTERVENANT : Formateur de l'AIST 21 certifié par l'INRS et à jour de ses compétences

TARIF :

→ Formation interentreprises : **105 € HT/ personne** soit 126 € TTC

→ Formation intra-entreprise : **805 € HT / groupe** soit 966 € TTC

Formation imputable sur le plan de formation professionnelle continue. Organisme de formation n° 26 21 00437 21 - référencé Datadock.

Toute inscription annulée moins de 8 jours ouvrables avant le début du stage et tout retard à la formation seront facturés

à 60 % du coût unitaire (dépense non imputable au titre de la formation professionnelle continue).

L'AIST 21 ne saurait être tenue pour responsable de l'annulation d'un stage le jour même, du fait de l'absence d'autres stagiaires.

Informations et inscriptions : **03 80 74 46 47 - iprp@aist21.com - www.aist21.com**
53 avenue Françoise Giroud, Parc Valmy - CS 37628 - 21076 DIJON CEDEX